

Notre bibliothèque

Autor(en): **Preis, M.-L. / Naville, H.**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **14 (1926)**

Heft 226

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

des Recettes Intérieures, vient d'être confié à une femme, M^{me} Annabel Matthews... on pourra constater que la fin de l'année n'a pas été mauvaise pour les féministes aux Etats-Unis.

* * *

Les journaux ont annoncé que la Turquie vient de décider d'adopter comme législation civile notre Code civil suisse, au lieu de prendre la voie, infiniment plus longue, d'adapter aux coutumes orientales une législation nouvelle. Le saut va bien être un peu brusque, mais tant de nouveautés d'ordre divers surgissent actuellement en ce pays qu'une de plus ne surprendra pas trop! — Pour les femmes, en tous cas c'est un événement d'importance capitale. Non pas, certes, que notre Code soit parfait, et nos féministes savent fort bien quelles retouches elles y apporteraient si elles étaient les maîtresses; mais il n'en constitue pas moins une législation incontestablement plus avancée que celle de nombre de pays européens — si avancée même que l'on peut dire avec une pointe de paradoxe que le Code civil est le principal obstacle à la propagande suffragiste dans notre pays, parce que les femmes n'étant pas de son fait courbées comme ailleurs sous l'injustice des lois civiles comprennent moins bien qu'ailleurs l'utilité du droit de vote! Libre disposition du salaire de la femme, droit de tutelle de la mère sur ses enfants, régime matrimonial, recherche de la paternité, égalité des causes de divorce... on travaille et on a travaillé avec acharnement en Angleterre, par exemple, pour obtenir quelques-unes de ces dispositions dont nous jouissons paisiblement depuis tantôt quinze ans — sans parler des pays qui souffrent encore des mesures draconiennes pour les femmes du Code Napoléon.

Nos félicitations vont donc aux femmes turques chez lesquelles, écrit d'Angora le correspondant du *Times*, l'opposition à l'ancien droit de Bagdad se manifestait encore plus fortement que chez les hommes, vu le nombre toujours croissant de femmes turques qui participent aux professions libérales et aux activités publiques. Nous sommes certaines que dans l'essor de leur liberté nouvellement acquise, elles vont faire usage excellent de leurs nouveaux droits. Car pour elles, l'adoption du Code civil n'est qu'une étape — étape très importante, certes, mais étape tout de même, sur le chemin de l'égalité complète des droits, alors que chez nous... ce beau progrès est resté sans lendemain, et qu'avancées en matière civile nous sommes lamentablement en arrière en matière politique.

* * *

Et cependant, on nous signale pour nos étrennes un tout petit progrès suffragiste chez nous: le Conseil d'Etat du demi-canton de Bâle-Campagne vient de proposer au Grand Conseil d'introduire dans la Constitution le suffrage féminin en matière d'école, d'église et d'assistance. «Une petite lueur dans un petit canton», nous écrit-on. Eh! bien, n'oublions pas que c'est à force de petites lueurs que finissent par rayonner les plus grands foyers de lumière. E. Gd.

Notre Bibliothèque

HÉLÈNE NAVILLE: *Catherine Booth et la fondation de l'Armée du Salut*. Editions Forum, Genève, 1925.

« Combien Dieu a sagement réparti notre lot! Il ne nous offre pas que de la douceur, de peur que la terre ne nous satisfasse, ni que de l'amertume de crainte que nous ne soyons fatigués et dégoûtés de notre sort. Mais il mélange sagement ces deux éléments, de façon que nous ne goûtions pas l'une sans l'autre, et peut-être qu'un jour viendra où nous réaliserons que la proportion des joies et des peines est mieux répartie que nous ne l'imaginons. »

Catherine Booth, qui écrivait ces lignes à son fiancé, un soir de mai 1852, peu après l'avoir quitté, c'est-à-dire à l'une de ces heures où la plénitude de la joie succède un sentiment de solitude, Catherine Booth fut, sa vie durant, celle qui, à travers les luttes et les épreuves, mais aussi au sein d'un bonheur intime presque sans nuage, estima que Dieu, pour elle, avait bien ordonné les choses.

On l'a comparée maintes fois à une sainte: sainte, en effet! Car cette existence rayonnante, toute vouée au salut des âmes sans cependant enlever la moindre parcelle de tendresse au foyer — quel magnifique témoignage et presque unique exemple!

M^{lle} Naville a su rendre avec émotion ce qu'il y avait de serein, d'austère, de quasi divine beauté dans la personnalité de son héroïne. Pauvre, devant s'ingénier jour après jour pour élever une nombreuse famille, d'une santé fragile, elle ne s'effraya d'aucun obstacle. Sans attrait physique et d'un naturel plutôt timide, dès qu'elle parle elle remue les foules. De ses efforts, joints à ceux du général Booth naît l'Armée du Salut — une poignée de fervents d'abord, maintenant des légions enthousiastes semant le bien par le monde.

Catherine Booth sur son lit de mort — cette mort lente, longue, cruelle, si noblement acceptée — est une vision d'une grandeur sublime qu'on ne saurait plus oublier; à lui seul, ce chapitre eût valu qu'on écrive le livre; aussi tout lecteur qui attache de l'importance aux valeurs spirituelles saura-t-il gré à M^{lle} Naville d'avoir entrepris une tâche aussi ardue et pensera-t-il comme elle en fermant le volume:

« Avec Catherine Booth a disparu une des forces bienfaisantes les plus actives et les plus puissantes qui aient jamais existé. »

M.-L. PREIS.

Dr RAOUL HOFFMANN: *Aline Hoffmann*. Edition Forum, rue des Chaudronniers, Genève. 1926.

Quelle belle vie que celle de M^{me} Hoffmann, la femme de feu le pasteur luthérien de Genève, Adolphe Hoffmann! On ne peut la lire sans être profondément ému de cette carrière si riche d'activités diverses, d'intelligente et lumineuse bonté.

Femme de pasteur, mère de quatre enfants, maîtresse de maison (elle eut jusqu'à 25 pensionnaires à sa table), publiciste renommée, conférencière, elle a accompli ses diverses tâches avec une conscience admirable, malgré la fatigue qui la terrassait parfois.

Quel a été le ressort intime de cette vie héroïque? L'amour du prochain. C'est par amour qu'Aline Hoffmann a accompli tous ses travaux et qu'elle les a multipliés au fur et à mesure que son cœur les lui signalait. Il faut lire ces pages dues à la piété filiale pour se rendre compte de l'activité prodigieuse qu'a déployée cette femme de bien. Aussi quelle trace lumineuse n'a-t-elle pas laissée derrière elle! Que l'on parcoure ce qu'elle a écrit sur l'éducation, la vie de famille, la jeune fille, la moralité, et les extraits de sa correspondance, pour s'en rendre compte. Les questions d'éducation en particulier y sont magistralement traitées.

Aline Hoffmann était ouverte à toutes les idées généreuses, aussi le suffrage féminin ne l'a-t-il pas laissée indifférente¹. Elle l'a compris sous sa forme la plus élevée. Voici comment elle en parle dans un livre intitulé: *Le devoir social de nos filles*:

« Le féminisme entier ne se résout-il pas dans cette phrase: je suis mère et rien de ce qui est humain ne saurait m'être étranger. C'est pour cette raison-là que les femmes ont le devoir, je ne dis

¹ M^{me} Hoffmann fut une suffragiste si convaincue qu'elle contribua à fonder en 1907 l'Association genevoise pour le Suffrage dont elle assumait vaillamment la présidence en un temps où cette fonction était infiniment plus compromettante qu'actuellement. Ceci devait être rappelé dans notre journal. (Réd.)

MAISON DU VIEUX

Martheray, 44 LAUSANNE Téléph. : 91-06

se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers **encore utilisables**, dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu: *chèque postal II. 1353*. — Cordial merci aux généreux donateurs.

pas le droit — ne parlons pas de droit; eh! qu'importent nos droits! — le devoir de revendiquer une influence plus grande dans les domaines qui concernent le bien de l'humanité.»

Dans *Plus près de l'idéal*, elle nous livre le secret de sa féconde existence en ces termes:

« Quand j'examine ma vie de près, je vois que chacune de ses minutes m'apporte:

- Un peu de travail à accomplir;
- Un peu d'amour à donner;
- Un peu de dévouement à offrir;
- Un peu de patience à exercer;
- Un combat à livrer;
- Une prière à faire monter au ciel du plus profond de mon âme. »

N'est-ce pas là un beau programme d'activité?

H. NAVILLE.



Alliance nationale de Sociétés féminines suisses



Bâle, janvier 1926.

MESDAMES ET CHÈRES ALLIÉES,

Nous avons la joie de vous annoncer l'adhésion de six nouvelles Sociétés:

La Section de Bâle-Ville de l'Union nationale des Amies de la Jeune Fille. Présidente: M^{lle} Kundig.

La Section de Bâle-Campagne de l'Union nationale des Amies de la Jeune Fille. Présidente: M^{me} Lotz, Reigoldswil.

La Section de Schaffhouse de l'Union nationale des Amies de la Jeune Fille. Présidente: M^{lle} Peyer.

L'Union des Femmes d'Aigle. Présidente: M^{lle} Dutoit.

L'Association des Paysannes de Moudon. Présidente: M^{me} Gillibert-Randin.

Branche genevoise de l'Association du sou pour le relèvement moral. Présidente: M^{me} Dunant.

Nous leur souhaitons à toutes la plus cordiale bienvenue.

D'autre part, nous devons malheureusement enregistrer le retrait de l'Association des Sages-Femmes de Bern.

Nous vous envoyons avec cette circulaire un exemplaire du rapport annuel de l'Alliance. Celles d'entre vous qui en désirent d'autres exemplaires peuvent se les procurer, au prix de 1 fr. l'un, auprès de notre Secrétaire, M^{me} Vischer-Alioth, Arlesheim, près Bâle.

La résolution votée à l'Assemblée de Genève concernant les cinématographes a été transmise à la Commission des Chambres fédérales s'occupant de cette question, et sera envoyée plus tard aux Chambres fédérales elles-mêmes. La résolution votée par la même Assemblée au sujet du Code pénal sera adressée au moment voulu aux membres des Chambres fédérales. Quant à la résolution concernant la distillerie domestique, nous l'avons envoyée, après la votation sur l'assurance-vieillesse et survivants, à M. le Conseiller fédéral Musy, en l'accompagnant d'une lettre dans laquelle nous lui exprimons notre joie de ce que la réalisation de l'assurance-vieillesse se rapproche, et en l'assurant de notre bonne volonté à collaborer à la lutte pour la révision du régime des alcools.

M. Musy, président de la Confédération suisse, a répondu à cette résolution:

MESDAMES,

En possession de votre honorée du 18 courant, je n'ai pas besoin de vous assurer que je voue tous mes soins au problème si important de notre régime de l'alcool. Je considère la révision en cours non seulement comme une mesure fiscale nécessaire, mais encore et surtout comme une question d'intérêt général au sujet de laquelle j'ai enregistré votre résolution du 8 écoulé avec une satisfaction

S. O. C.

Société de l'Ouvroir Coopératif LAUSANNE

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS
ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS
en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc.

BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc.

MAGASINS DE VENTE :

- GENÈVE, Rue du Marché, 40
- BALE, Freiestrasse, 105.
- LAUSANNE, Rue de Bourg, 26.
- ZURICH, Sihlstrasse, 3.
- NEUCHÂTEL, Faub. de l'Hôpital, 19

toute particulière. J'espère bien pouvoir mener à chef cette tâche ardue et arriver à endiguer le torrent d'alcool qui déferle sur notre peuple et menace de ruiner sa santé physique et morale.

En vous remerciant sincèrement pour votre patriotique appui, je vous prie d'agréer, Mesdames, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

(sig.) J. MUSY.

C'est cette lutte qu'a déjà entreprise la Ligue nationale contre le danger de l'eau-de-vie, du Comité central de laquelle font partie, outre notre Présidente, M^{mes} Gillibert et de Montet. Cette Ligue recrute principalement ses membres parmi les non-abstinents, et cherche avant tout à obtenir une limitation sérieuse de la consommation de l'eau-de-vie, qui a augmenté si rapidement ces dernières années; mais un autre de ses buts est aussi d'éveiller le sentiment de responsabilité de chacun à l'égard de la génération actuelle comme à l'égard de la jeunesse. Pour pouvoir remplir cette tâche, il lui faut le concours et l'appui de tous les milieux, et spécialement des Associations féminines. Nous vous encourageons donc vivement à adhérer à cette Ligue, qui mettra à votre disposition, pour la propagande, des conférenciers, des clichés pour projections lumineuses et des feuilles volantes. (Adresse du Secrétariat: Carmenstrasse 45, Zurich.)

Pour autant que nous nous réjouissons du résultat favorable de la votation sur l'assurance-vieillesse, nous ne devons pas oublier que ceci n'est qu'un premier pas, et que nous devons maintenant nous atteler à la tâche de défendre les droits de la femme en matière d'assurance. Aussi recommandons-nous à nos Sociétés alliées l'étude des questions d'assurance.

Le 13 décembre a eu lieu à Berne la séance constitutive de l'Exposition suisse du Travail féminin. Vingt-cinq Associations féminines nationales étaient représentées, ainsi que le *Berner Frauenbund* et l'Office suisse des Professions féminines. Les bases ont été jetées de la division en groupes de l'Exposition et de la constitution des grandes Commissions de l'Exposition, dont le Bureau directeur a été également élu, et qui comprend, en tenant compte de la représentation équitable des deux langues, des représentantes du *Berner Frauenbund*, de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, de la Ligue suisse des femmes catholiques, et de l'Association féminine des Arts et Métiers. La première tâche qui s'impose est maintenant de former les Commissions cantonales, et nous venons prier instamment nos Sociétés alliées de collaborer de façon active avec les autres organisations féminines de leur canton, car le travail est considérable et réclame le concours de chacune. Nous aurons prochainement l'occasion de revenir sur ce sujet.

Nous avons encore à communiquer à nos Sociétés que la Coopérative du *Frauenblatt* s'est constituée, et que l'Alliance est représentée dans son Comité directeur comme dans la Commission de rédaction. Nous espérons que l'organe de langue allemande de nos publications officielles a trouvé maintenant une base solide et va prendre un développement réjouissant.

En vous recommandant à nouveau l'*Annuaire des Femmes suisses*, nous vous adressons en ce début d'année nos meilleurs vœux. Puisse l'année 1926 apporter des progrès dans notre travail, et nous faire avancer sur la voie de la justice qui est celle de notre mouvement.

La Secrétaire:
E. VISCHER-ALIOTH.

La Présidente:
ELISABETH ZELLWEGER.

Nous serons reconnaissants à tous ceux de nos lecteurs qui s'adresseront pour leurs achats aux maisons qui, faisant de la publicité dans le Mouvement Féministe, soutiennent ainsi notre journal.

CHESIÈRES - VILLARS, 1200 m.

Chalet de l'Enfance

Pension pour enfants — Séjour de vacances et de convalescence. — Instruction première. — Hélio-thérapie.

Téléphone : 49.

Mlle S. ROEDER

Institut J.-J. Rousseau

(subventionné par l'Etat)

Ouvert aux personnes des deux sexes âgées au moins de 18 ans qui se destinent aux carrières éducatives. Psychologie appliquée, pédagogie. Stage à la Maison des Petits. Orientation professionnelle. Protection de l'enfance. Enfants anormaux.

Semestre d'hiver : 22 Octobre — 14 Mars

Semestre d'été : 14 avril — 15 Juillet

4, RUE CHARLES BONNET .. GENÈVE